

Confier les bulletins de salaire et le social à un cabinet Quelles obligations malgré tout à l'employeur ?

L'embauche d'un premier salarié peut donner l'occasion au chef d'entreprise de s'intéresser à ses nouvelles obligations. Celles-ci évoluent fréquemment et une pique de rappel peut s'avérer nécessaire.

Objectif :

De la remise d'une annexe au bulletin de salaire, en passant par la mise en œuvre de l'obligation de résultat en matière de sécurité et de santé de ses salariés, l'ensemble des obligations sociales non externalisables est passé en revue avec les risques et les pénalités en cas d'oubli ou d'impasse.

Programme :

1 Planning et annexe au bulletin

- Horaires de travail ; Charge de la preuve

2 Les registres sociaux

- Registre entrées-sorties
- Registre des accidents
- Registre hygiène et sécurité

3 La santé et la sécurité des salariés

- Document unique d'évaluation des risques
- La pénibilité
- Référent sécurité
- Visites médicales

4 Conservation des documents et prescription

- Quels documents pendant combien de temps ?